

Registre des mentions

Numéro inscription :	29 022 452	Circ. foncière :	Laval
DHM de présentation :	2024-10-18 09:13		

Registre des mentions

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
(R.L.R.Q., chapitre Q-2))

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL

Ville de Laval, ce *dixième*
deux mille vingt-quatre (2024).

(*10^e*) jour d'octobre de l'an

COMPARAÎT :

VILLE DE LAVAL, personne morale de droit public légalement constituée en vertu du chapitre 89 des *Lois du Québec 1965* (S.Q. 1965, c.89), ayant son hôtel de ville au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 120, Laval, province de Québec, H7T 2Z5, représentée par Me Elizabeth Ferland, avocate, directrice adjointe du Service des affaires juridiques, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution du comité exécutif portant le numéro CE-20241002-3561 adoptée lors d'une séance tenue le deux (2) octobre deux mille vingt-quatre (2024).

(ci-après nommée le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (R.L.R.Q., chapitre Q-2, r.37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et signé par un professionnel visé par l'article 31.42 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (R.L.R.Q., chapitre Q-2).

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 Le lot **UN MILLION SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT VINGT-SIX (1 068 726)** du Québec, de la circonscription foncière de Laval;

(ci-après nommé l' « Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

VILLE DE LAVAL est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 26 552 670 et son adresse est 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 120, Laval, province de Québec, H7T 2Z5.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de Laval et les utilisations suivantes commercial, institutionnel, industriel, public et résidentiel sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint des études de caractérisation environnementale Projets no ENV-2021-883, Réquisition no GE4-2-015, ENV-2021-883.LET(02)-LAV494265 préparée par EXP le 26 juillet 2024, contresigné par le comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.4 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est signé par Frédéric Robin, ingénieur, en date du 26 juillet 2024.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ

À Laval, ce 10 octobre 2024

VILLE DE LAVAL

Par :

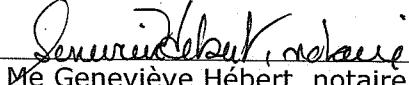

Me Elizabeth Ferland, avocate
Directrice adjointe du Service des
affaires juridiques

ATTESTATION

Je soussignée, **Me Geneviève HÉBERT**, notaire, ayant mon domicile professionnel au 1200, boulevard Chomedey, bureau 530, Laval, province de Québec, H7V 3Z4, atteste ce qui suit :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le présent document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le présent document est valide quant à sa forme.

Attesté à Laval, le 18 octobre 2024


Me Geneviève Hébert, notaire



Le 26 juillet 2024

Madame Stéphanie Bougie, ing., M.Eng.
Conseillère en qualité des sols
Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté
Ville de Laval
480, boulevard Armand-Frappier
C.P. 422, Succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

s.bougie@laval.ca

Me Elizabeth Ferland, avocate
Directrice adjointe du Service
des affaires juridiques

V/Réf. : Projets no ENV-2021-883
Réquisition no GE4-2-015

N/Réf.: ENV-2021-883_LET(02)-LAV494265

Objet : Résumé des études de caractérisation environnementale
Lots 1 068 726 du cadastre du Québec

Madame,

La Ville de Laval projette le redéveloppement des lots mentionné en objet. Une activité visée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) s'est déroulée sur le lot 1 068 726, c'est-à-dire des activités de fabrication de portes et fenêtres en métal (Code SCIAN (1997) 332321). Dans le but de répondre aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la Ville de Laval souhaite enregistrer un avis de contamination dans le cadre du changement d'usage projeté sur le lot 1 068 726.

Les informations résumées dans le présent document sont tirées des études suivantes :

- *Étude de caractérisation environnementale - Phase I, Lots 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 et 1 070 074 du cadastre du Québec, Les services EXP inc., Réf. : LAV-00251419-B1-5300, 7 février 2022*
- *Étude de caractérisation environnementale sommaire de site - Phase II, Lots 1 068 725, 1 068 726P, 1 069 994 et 1 070 060 du cadastre du Québec, Les services EXP inc., Réf. : LAV 00251419-B1-5301, 25 juillet 2023*
- *Caractérisation environnementale de site complémentaire, Lots 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 et 1 070 074 du cadastre du Québec, Les Services EXP inc. Réf. : LAV-21016942-B3-5300, 20 juin 2024;*

Identification du site

- Adresse civique : aucune

- Coordonnées centrales : latitude : 45° 33' 31,4" Nord (45,5587°) / longitude : 73° 40' 41,9" Ouest (73,6784°)
- Superficie : ≈ 3 334 mètres carrés
- Numéro(s) de lot(s): 1 068 726
- Cadastre(s) : Québec
- Circonscription foncière : Laval
- Zonage actuel : Zone T6.3-5582 où certains usages de types commercial, institutionnel, industriel, public et résidentiel sont autorisés.

Propriétaire

Ville de Laval

Utilisation(s) actuelle(s) du site

Tous les lots sont vacants.

Utilisation(s) prévue(s) du site

Non déterminée

Description sommaire du site

Au moment de la plus récente étude, le site était vacant et présentait une surface majoritairement couverte de pierre concassée. Du côté ouest du site, la surface est plus basse que le boulevard des Laurentides qui est adjacent à la limite de propriété alors que du côté est, la surface du site est légèrement plus élevée que la rue Saint-Hubert.

Le site est bordé :

- Au nord par des terrains vacants suivis d'une propriété commerciale (le long du boulevard des Laurentides) et de propriétés résidentielles (le long de la rue Saint-Hubert);
- À l'ouest par le boulevard des Laurentides suivi de propriétés résidentielles et commerciales;
- Au sud par la rue de Nevers suivie d'une propriété vacante et du boulevard des Prairies. La rivière des Prairies est située à environ 100 mètres dans cette direction;
- À l'est par la rue Saint-Hubert suivie de propriétés résidentielles

Chronologie des usages du site

La chronologie des usages du site est la suivante :

- Les bâtiments 12 à 18, rue Saint-Hubert (lot 1 068 726) ont été construits vers 1867 et ces propriétés auraient été utilisées à des fins résidentielles depuis ces dates.
- Le bâtiment 1-23, boulevard des Laurentides/10, rue de Nevers (lot 1 068 726) provient de constructions et d'agrandissements successifs en 1941 (15, boulevard des Laurentides), en 1948 (15 à 23, boulevard des Laurentides), en 1952 (1 à 13, boulevard des Laurentides) et en 1953 (10, rue de Nevers, anciennement rue Corbeil; à l'arrière des 15-23, boulevard des Laurentides). Avant 1941, le terrain occupé par ce bâtiment aurait été vacant et appartenait à des particuliers.
- Dans ce bâtiment sur le lot 1 068 726, diverses activités commerciales de vente au détail, d'entreposage, d'artisanat, ébénisterie, restaurant, fabrication de produits alimentaires, fabrication de cadres de portes, stores et fenêtres en aluminium (entre 1960 et 1970 au 10, rue de Nevers), salon de coiffure, soins personnel, studio de karaté, studio de danse, salle de billard, d'imprimerie (entre 1973 et 1991 au 15, boulevard des Laurentides) et de sérigraphie (2003 à 2009 min. au 10, rue de Nevers) se sont déroulées au fil des époques. Des logements résidentiels auraient été présents au 21, boulevard des Laurentides.

Risques de contamination potentielle et/ou réelle et secteur concerné

Lors de l'étude de caractérisation environnementale de site – Phase I plusieurs zones où des risques de contamination potentielle pour les sols et les eaux souterraines avaient été identifiées. Ces risques et les zones potentiellement impactées peuvent être décrits comme suit :

- Une partie du site à l'étude, soit les 12 au 22, rue Saint-Hubert, figure au répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels du MELCCFP. En fait, le terrain inscrit à ce répertoire se prolonge jusqu'à environ 80 mètres au nord du site à l'étude et possède la désignation civique du 12 au 50, rue Saint-Hubert. Selon les documents obtenus du MELCCFP à ce sujet, une fonderie (Fonderie Pont-Viau) située au nord du site (à 85 mètres, au 52A & 60, rue Saint-Hubert, selon Lovell 1958-1969) aurait utilisé entre 1952 et 1968 ses résidus de production (sable de fonderie et autres résidus de ce type, lesquels pourraient contenir des composés phénoliques) pour remblayer un secteur décrit comme étant les anciens lots 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, où se trouve le site à l'étude (constitué de parties des anciens lots 16 et 17).
- Selon le dossier d'OPTA, composé de dix (10) rapports et cinq (5) plans d'inspection assurance-incendie, trois (3) bouilloires sont situées au sous-sol de l'immeuble (13, 15/15B, 17/17A, boulevard des Laurentides) et sont alimentées par trois (3) réservoirs souterrains, dont un réservoir de 1 200 gallons serait situé sous le 10, rue de Nevers, à l'arrière du 17/17A, boulevard des Laurentides et un réservoir de 500 gallons à l'extérieur, derrière le 13, boulevard des Laurentides. Un 4e réservoir souterrain de mazout de 2 500 gallons serait présent à l'extérieur, à l'est du 10, rue de Nevers selon les plans d'inspection de 1981 et 1982.
- Selon les plans d'inspection d'OPTA, un élévateur (monte-chargé et/ou ascenseur) était présent dans le coin sud-est du 15, boulevard des Laurentides. En absence d'information complémentaire à ce sujet, un tel équipement représente un risque de contamination potentielle.
- La présence d'entreprises fabriquant des châssis de portes et fenêtres en aluminium durant l'intervalle 1960-1970 (selon OPTA et Lovell) et de sérigraphie au 10, rue Corbeil/de Nevers (selon Lovell, 2003 à minimalement

2009), en absence d'informations supplémentaires sur leurs pratiques, représente des préoccupations environnementales pour le site étudié. La fabrication de fenêtres en métal est listée à l'annexe III du RPRT – Code SCIAN (1997) 332321 - Fabrication de portes et de fenêtres en métal.

- Le piètre état du pavage de surface jumelé à la présence de taches d'hydrocarbures dans la cour arrière du 1- 23, boulevard des Laurentides suggère un risque de contamination des sols sous-jacents. Également, la présence potentielle de deux (2) puits d'observation sur le site a été relevée dans cette cour. Étant donné qu'aucune étude à ce sujet ne nous a été transmise, cette situation soulève son lot d'interrogations et représente, en soi, une préoccupation environnementale pour ce secteur du site étudié.

Caractérisation environnementale des sols et matières résiduelles

Pour le lot 1 068 726, les travaux de la caractérisation environnementale sommaire ont consisté en la réalisation de huit (8) forages, alors que les travaux de la caractérisation environnementale complémentaire ont consisté en la réalisation de sept (7) tranchées d'exploration et de neuf (9) forages, dont trois (3) convertis en puits d'observation. La stratégie de localisation des forages s'est basée sur une approche combinée, c'est-à-dire selon une approche ciblée aux emplacements où des risques environnementaux ont été dégagés lors de l'étude phase I ainsi qu'en considérant une approche aléatoire systématique afin de couvrir l'ensemble du site. L'exécution de ces forages a permis d'échantillonner les sols (incluant les matières granulaires) présents sur le site jusqu'à des profondeurs comprises entre 1,9 et 6,1 mètres.

Compte tenu du zonage actuel qui permet plusieurs types d'usages, les valeurs du critère « B » ont été considérées comme étant les valeurs maximales de contamination tolérées dans les sols de la propriété étudiée. Ces valeurs sont celles applicables pour un usage résidentiel du site, soit l'usage le plus « sensible » permis par le règlement de zonage de la Ville de Laval pour le site à l'étude.

En ce qui concerne la caractérisation des matières granulaires, afin de vérifier si celles-ci peuvent être valorisées sur le site advenant leur excavation, les résultats des analyses chimiques ont été comparés aux valeurs de l'annexe I (résidentiel) du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT). De plus, afin de prévoir leur gestion hors-site suite à leur excavation, les résultats obtenus ont aussi été comparés aux valeurs de l'annexe II du RPRT, aux différentes valeurs du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) ainsi qu'aux valeurs du Règlement sur les carrières et sablières (RCS). À des fins indicatives, les résultats des analyses chimiques obtenus ont été comparés aux teneurs des colonnes 2 et 3 des tableaux 1 et 2 de l'annexe I du Règlement concernant la valorisation des matières résiduelles (RCVMR) afin de vérifier si la pierre concassée est potentiellement catégorisable au sens du RCVMR.

Les résultats de la caractérisation environnementale complémentaire jumelés à ceux obtenus lors de la première étude de caractérisation environnementale (Phase II sommaire) ont permis d'établir les faits suivants :

- Des sols de remblai présentant des teneurs en certains composés HAP, métaux et/ou HP C₁₀-C₅₀ de plage de contamination « B-C » au droit des forages PV-18569-F-06, PV-18569-F-07, PV-18569- F-09, PV-18569-F-11, PV-18569-F-12 et PV-30229-F-16 ainsi qu'au droit de la tranchée PV-30229-TR-20. À titre indicatif, ces remblais « B-C » se situent à de faibles profondeurs, comprises entre 0 et 1,83 mètre et contiennent généralement des débris de matières résiduelles. Ces sols « B-C » ne sont pas compatibles avec un usage résidentiel du site.
- Des sols naturels présentant des teneurs en HP C₁₀-C₅₀ de plage "B-C" et des teneurs en HP C₁₀-C₅₀ et HAP de plage "C-RESC" ont été identifiés au droit du forage PV-18569-F-11 (odeurs de mazout), PV-30229-F-18

- (odeurs de mazout) et PV-30229-TR-20 (odeurs de mazout). Ces sols contaminés « B-C » et « C-RESC » ne sont pas compatibles avec l'usage résidentiel permis pour le site étudié;
- Au droit des sondages PV-18569-F-10, PV-18569-F-14, PV-30229-PO-12, PV-30229-PO-14, PV-30229-F-15, PV-30229-F-17, PV-30229-F-19, PV-30229-TR-24, PV-30229-TR-25, PV-30229-TR-28, PV-30229-TR-29, PV-30229-F-31, les résultats d'analyse des échantillons des sols soumis en analyses révélaient uniquement des concentrations pour les paramètres étudiés de plage « <A » et/ou « A-B ». Il convient de préciser que des odeurs de produits pétroliers ont été notés dans les échantillons prélevés au droit des tranchées PV-30229-TR-27, PV-30229-TR-28. Ces résultats sont compatibles avec un usage résidentiel du site.
- Des couches contenant plus de 50% de matières résiduelles ont aussi été identifiées au droit du sondage PV-30229-TR-24. Les essais de lixiviation réalisés ont toutefois révélé des teneurs inférieures à celles prévues à l'article 3 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD). Sur ces bases, de telles matières sont donc considérées comme étant non dangereuses.
- Une concentration en baryum (Ba) dissous supérieure au critère RES a été mesurée dans l'échantillon d'eau souterraine prélevé au droit du puits d'observation PV-30229-PO-14. Le même échantillon présentait aussi une concentration en cuivre dissous supérieure au critère RES modulé d'un seuil d'alerte de 50% ainsi qu'une concentration en manganèse (Mn) supérieure au critère RES modulé d'un seuil d'alerte de 70%. Une concentration en baryum (Ba) dissous supérieure au critère RES modulé d'un seuil d'alerte de 70% a été mesurée dans l'échantillon prélevé au droit du puits d'observation PV-30229-PO-12. Les résultats obtenus pour les autres paramètres révélaient des teneurs inférieures aux critères RES modulés de seuils 50% et 70%, voire généralement inférieures à leurs limites de détection.
- Les résultats obtenus pour les échantillons d'eau souterraine prélevés au droit de puits PV-30229-PO-13 révélaient des teneurs pour tous les paramètres étudiés de concentrations inférieures aux critères RES modulés de seuils 50% et 70%, voire généralement inférieures à leurs limites de détection.

Sur la base des résultats obtenus, les superficies estimées de sols contaminés « B-C » et « C-RESC » présent sur le lot 1 068 726 sont respectivement de 1 260 et 164 mètres carrés. Des volumes de 1 247 et 121 mètres cubes ont été estimés pour les sols contaminés « B-C » et « C-RESC ».

Conditions hydrogéologiques

Considérant la direction présumée de l'écoulement de l'eau souterraine du secteur (vers le sud en direction de la rivière des Prairies) et l'absence de puits d'alimentation en eau potable en aval hydrogéologique du site, le récepteur potentiel de l'eau souterraine du site est donc la rivière des Prairies.

Par contre, selon les données recueillies au chantier lors du relevé des niveaux d'eau dans les puits, le sens d'écoulement des eaux souterraines serait orienté en direction ouest, soit en direction du boulevard des Laurentides. Cette direction étant divergente de celle généralement admise pour le secteur du site étudié à l'échelle régionale (le sens d'écoulement attendu des eaux souterraines est vers le sud, soit vers la Rivière-des-Prairies située à environ 100 mètres dans cette direction), il est possible que les eaux souterraines de la nappe interceptée durant la présente étude subissent l'influence (c-à-d. le drainage) des infrastructures urbaines souterraines dans le secteur, dont notamment le tronçon du métro de Montréal qui relie les stations Henri-Bourassa et Cartier lequel passe à forte proximité du site étudié.

Aucune phase libre n'a été mesurée au moment de la lecture des niveaux d'eau.

Ville de Laval | Madame Stéphanie Bougie, ing., M.Eng.
Résumé des études de caractérisation environnementale
Lots 1 068 726 du cadastre du Québec

La vitesse d'écoulement de l'eau souterraine serait inférieure à 1 mètre par année. Il est donc possible que l'eau souterraine du site migre à faible vitesse au-delà des limites de propriété.

Nous espérons que le présent document sera à votre entière satisfaction et demeurons à votre disposition si de plus amples informations vous sont nécessaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos plus cordiales salutations.



Frédéric Robin, ing.
Chargé de projets – Environnement
OIQ 126770

FR/mm

**Formulaire de documentation pour la numérisation d'une réquisition
et/ou des documents qui l'accompagnent effectuée selon l'article
2982.1 C.c.Q et dont l'original est conservé sur support papier¹.**

Note : tous les champs doivent être remplis.

Parties ou requérant à la réquisition, selon le type de réquisition ² :	VILLE DE LAVAL
Date de réception de la signature de la dernière partie à la réquisition d'inscription (excluant l'attestation, le cas échéant) (AAAA-MM-JJ) :	2024-10-10
Lieu de réception de la signature de la dernière partie à la réquisition d'inscription (excluant l'attestation, le cas échéant) :	Laval
Nom de la nature de chacun des documents joints numérisés devant accompagner la réquisition, le cas échéant :	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas <input type="checkbox"/> Avis d'exécution <input type="checkbox"/> Certificat de dépôt judiciaire ou récépissé <input type="checkbox"/> Certificat de divorce <input type="checkbox"/> Certificat de non-appel <input type="checkbox"/> Certificat de non-annulation <input type="checkbox"/> Certificat du greffier <input type="checkbox"/> Copie authentique de l'acte autorisant la réserve <input type="checkbox"/> Déclaration attestée de la liquidation <input type="checkbox"/> Déclaration sous serment <input type="checkbox"/> Description technique <input type="checkbox"/> Document résumé par le sommaire <input type="checkbox"/> Jugement <input type="checkbox"/> Pièces - versement ou dépôt indemnité provisionnelle <input type="checkbox"/> Plan <input type="checkbox"/> Preuve de décès <input type="checkbox"/> Preuve de signification <input type="checkbox"/> Résolution <input checked="" type="checkbox"/> Autre - Précisez: <u>Résumé études de caractérisation</u>
Renseignements sur la numérisation	
<input checked="" type="checkbox"/> Numérisation de la réquisition <input checked="" type="checkbox"/> Numérisation des documents qui l'accompagnent	
Date de la numérisation (AAAA-MM-JJ) : 2024-10-18	
Numériseur utilisé (marque, modèle) : Lexmark XC9235	
Logiciel de numérisation utilisé :	<input checked="" type="radio"/> Par défaut <input type="radio"/> Autre, précisez: _____
Garanties du procédé quant à la préservation de l'intégrité* :	<input checked="" type="radio"/> Par défaut <input type="radio"/> Autres (colorimétrie, résolution, qualité)

Je soussigné(e) certifie que :

- J'ai effectué le transfert d'information que porte la réquisition d'inscription présentée et/ou les documents qui l'accompagnent, le cas échéant, à un support technologique;
- Si la réquisition principale a été numérisée, elle est originale ou certifiée conforme³. Elle est reproduite dans sa totalité. Elle comporte la même information que le document source (papier) et son intégrité est assurée;
- Les documents qui accompagnent la réquisition indiqués ci-dessus sont originaux ou certifiés conformes³. Ils sont reproduits en totalité. Ils comportent la même information que le document source (papier) et leur intégrité est assurée;
- Les informations fournies dans ce formulaire sont exactes;
- J'ai été formellement habilité(e) à effectuer la manipulation sur les documents indiqués ci-dessus;
- Je m'engage à conserver le guide d'utilisation de mon numériseur et du logiciel de numérisation utilisé.

Je reconnaissais que le fait d'indiquer mon nom ci-dessous et d'apposer ma signature conformément aux règlements pris en application du livre neuvième du Code civil du Québec a la même valeur juridique que si j'avais apposé ma signature manuscrite sur le formulaire.

Date (AAAA-MM-JJ) : 2024-10-18

Prénom, nom, profession : Geneviève Hébert, notaire

¹ Article 17, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ), chapitre C-1.1

² Indiquez le nom de toutes les parties ou de tous les requérants figurant dans la réquisition d'inscription, même si la numérisation ne concerne que les documents joints à cette réquisition.

³ La numérisation d'une copie certifiée conforme est possible seulement pour un document authentique autre que notarié en brevet.

* Assurez-vous que le matériel et les logiciels utilisés sont au minimum de qualité standard et que vous avez utilisé les options par défaut pour garantir que vos reproductions sont de la meilleure qualité possible.

Signatures numériques

Reproduction du nom des signataires du document numéro 29 022 452 et des documents joints

Nom du signataire du document 29 022 452

Geneviève Hébert

Nom du signataire du document joint 001

Geneviève Hébert

Nom du signataire du document joint 002

Geneviève Hébert



**ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC**

*Je certifie que la réquisition présentée le 2024-10-18 à 09:13 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Laval
sous le numéro 29 022 452.*

Identification de la réquisition

Mode de présentation : Avis
Forme : Sous seing privé
Nature générale : Avis de contamination
Nom des parties : Propriétaire VILLE DE LAVAL